



## Compte rendu

### Petit-déjeuner débat

### Jean-Noël Barrot

Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines  
Vice-président de la Commission des Finances

La Fondation Concorde a eu le plaisir d'accueillir ce Mardi 3 avril 2018, Monsieur le Député et Economiste Jean-Noël Barrot.

Autour de ce Petit Déjeuner Débat, il a pu nous exposer les tenants et aboutissants de la loi **PACTE**.

Jean Noel Barrot le précise, avec la loi PACTE, le gouvernement Philippe s'attaque à un vaste chantier qui tend à réconcilier : la transformation des entreprises, la simplification du financement, l'intéressement des salariés, qui sont la pierre angulaire de la loi « **Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises** » (PACTE)

Ainsi, Jean Noel Barrot a tenu à insister longuement sur les points suivants, qui sont à ses yeux, fondamentaux :

- **Compétitivité/Export** : En effet, il s'agirait de soigner les marges des entreprises afin de garantir leur prospérité
- **Innovation** : La loi PACTE accorderait 10 milliards d'euros de fonds à l'innovation. Tout en faisant attention, tel que l'explique Jean-Noël Barrot, au cadre dans lequel l'Etat intervient et sélectionne les secteurs innovants de demain.
- **Investissement/Participation** : Le but étant de faire participer les salariés aux fruits de la croissance de l'entreprise (en baissant notamment le forfait social des entreprises)
- **Financement** : Jean Noël Barrot insiste ici sur le budget des français en précisant bien que les français utilisent leur revenu disponible mais épargne également beaucoup et que cela constitue une source de financement non négligeable pour ces derniers. De plus, il remarque que les français sont de plus en plus intéressés au capital des Entreprises.

**L'objectif final de l'ensemble de ces mesures est donc d'aider les entreprises françaises à grandir.** Et notamment les « licornes », ces entreprises créées au début des années 2000 et dont le capital s'élève aujourd'hui à plus d'un milliards de dollars (Price Minister...).

Pour cela, c'est d'ailleurs le but de la démarche de Jean-Noël Barrot, il faut inciter le plus possible les français à investir dans les actions, il faut donc :

- Inciter les retraités à investir dans les actions comme compléments de retraite (IRA...)
- Inciter les étudiants à s'intéresser à ce mode d'épargne alternatif

**Le député Jean Noel Barrot partage le constat de la Fondation Concorde. Sa participation à ce petit déjeuner débat permet d'étoffer les recommandations.**